

**Liberté**

DU MÊME AUTEUR

chez le même éditeur

*Le Théorème du pissenlit*, 2024.

*Les Possédés d'Ilfurth* (en collab. avec L. Lingelser), 2022.

*Digital Natives* suivi de *Les Règles du jeu*, 2018.

*500 mètres*, in *Binôme*, vol. 1, 2018.

YANN VERBURGH

# Liberté

LES SOLITAIRES INTEMPESTIFS

*Ce texte, écrit d'après les improvisations de Sophie Claret et Nicolas Dupont, a été créé le 16 février 2022 au Cratère, scène nationale d'Alès, dans une mise en scène de Frédéric Fisbach.*

Avec : Sophie Claret et Nicolas Dupont

Production : Ensemble Atopique II – Antibes

Coproduction : Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie

Ouvrage publié avec le soutien  
du Centre national du livre

Photo de couverture :  
*Deux personnes levant la main*  
© Artem Maltsev / Unsplash

© 2025, LES SOLITAIRES INTEMPESTIFS, ÉDITIONS

1, rue Gay-Lussac – 25000 BESANÇON  
Tél. : 33 [0]3 81 81 00 22 – Fax : 33 [0]3 81 83 32 15

[www.solitairesintempestifs.com](http://www.solitairesintempestifs.com)

ISBN 978-2-84681-735-6

## PERSONNAGES

*Deux acteurs/actrices pour six personnages, trois femmes, trois hommes.*

*Acteur/actrice 1 :*

LA PROF (*Sophie Peyrot*)

L'AMIE DE L'ÉLÈVE

LE PÈRE DE L'ÉLÈVE

*Acteur/actrice 2 :*

L'ÉLÈVE (*Nicolas Rousset*)

LA COLLÈGUE DE LA PROF (*Sabine*)

LE PROVISEUR

## INTRO

ACTEUR/ACTRICE 1. – Une salle de classe.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Des murs.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Des fenêtres.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Une porte – peut-être deux.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Un tableau.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Des tables.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Des chaises.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Des élèves.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Le public.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Le bureau d'un prof.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Ou d'une prof.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Il pourrait être aussi celui d'un proviseur.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Avec un peu d’imagination, cette salle de classe pourrait même être un parc de jeu abandonné.

ACTEUR/ACTRICE 2. – La porte des enfers.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Ou le salon d’une prof.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Ou bien la chambre d’un élève.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Ou encore le jardin d’une mairie.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Et dans ces décors...

ACTEUR/ACTRICE 1. – Six personnages.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Quelques calamars.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Et une histoire.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Et tout ça pour deux acteurs.

ACTEUR/ACTRICE 1. – Bonjour. Je m’appelle Sophie Claret et je suis actrice.

ACTEUR/ACTRICE 2. – Bonjour. Je m’appelle Nicolas Dupont et je suis acteur.

1

## INCIDENT

*Vendredi 8 octobre.*

*Une salle de classe de seconde, au sein d’un établissement collège et lycée...*

LA PROF. – D’une part, je vous rappelle que l’on vit dans un pays où le délit de blasphème n’existe pas. C’est-à-dire qu’il n’y a pas de limite à la liberté d’expression, en dépit des croyances religieuses de chacun. Car nous vivons dans un pays laïc. Nous y reviendrons. D’autre part, et c’est ça qui nous intéresse particulièrement aujourd’hui, dans le cadre de l’assassinat de Samuel Paty et des attentats de *Charlie Hebdo*...

L’ÉLÈVE, à ses camarades de classe. – Elle flippe de se retrouver en mode Marie-Antoinette...

LA PROF. – Ce qui était reproché aux victimes par leurs meurtriers, c’était d’avoir montré en classe, ou publié dans un journal, des caricatures. Alors d’abord, c’est quoi, une caricature ?

L'ÉLÈVE. – Marie-Antoinette...

LA PROF. – Nicolas, tu veux t'exprimer ?

L'ÉLÈVE. – Non, c'est bon, ça va. Puis c'est pas moi, madame. Sérieux.

LA PROF. – Une caricature, c'est un dessin dans lequel on représente son sujet de façon déformée, exagérée ou un peu ridicule. C'est une critique qui prend le biais de l'humour, de l'ironie, de la parodie, dans le but de faire passer un message ou une opinion.

L'ÉLÈVE, *à son voisin de classe*. – Arrête de rigoler, toi, c'est bon, t'as encore rien vu...

LA PROF. – En France, et c'est fondamental de le rappeler, elle n'est soumise à aucune censure. Pourquoi ?

L'ÉLÈVE. – Hé, madame !

LA PROF. – Oui, Nicolas.

L'ÉLÈVE. – Vous allez nous les montrer les caricatures, là ? Non, parce que moi, sérieux, je veux pas voir ça. Le prof, avant de se faire décapiter, il a dit à ses élèves de sortir de la classe pour pas voir les caricatures, si ça les choquait. Moi, je veux bien sortir, perso...

LA PROF. – Non, Nicolas. Tu vas sortir nulle part. Je n'ai aucune intention de vous montrer ces caricatures. On est juste là pour en parler. Alors, la caricature, en France, n'est soumise à aucune censure parce qu'elle relève de la liberté d'expression qui est un de nos droits fondamentaux, inscrit dans la fameuse Déclaration des droits de « l'homme » – et de la femme, hein les filles, m'bon.

L'ÉLÈVE, *à son voisin de classe*. – Dix balles que je sors avant la fin du cours, je déconne pas...

LA PROF. – Nicolas, tu veux dire quelque chose ?

L'ÉLÈVE. – Non.

LA PROF. – Alors, tais-toi. Comme je vous le disais, il y a une double dimension à cette liberté d'expression. La « liberté d'opinion » : j'ai le droit de penser différemment de mon voisin et j'ai le droit d'exprimer mon avis même s'il est différent de celui du voisin.

L'ÉLÈVE, *à la prof*. – Genre, ces caricatures, elles sont pourries.

LA PROF. – Je n'aurais pas employé ce mot, Nicolas, mais c'est ton opinion. La deuxième dimension est la « liberté d'information » qui relève de la liberté de la presse. J'ai la liberté de m'informer et de diffuser certaines informations,

dans la mesure où elles sont vraies et qu'elles respectent certaines limites. Alors, ces limites, quelles sont-elles ?

L'ÉLÈVE, *à son voisin de classe*. – Rêve pas, tu les as pas encore gagnées ces dix balles, frérot.

LA PROF. – Je n'ai pas le droit d'injurier, de diffamer, de porter atteinte à la vie privée, de dénigrer, je ne peux pas non plus inciter à la haine ou à la violence, etc. Dans le cas des caricatures du prophète Mahomet donc, le Tribunal de Paris a estimé qu'elles ne dépassaient pas les limites de la liberté d'expression puisqu'en France on a le droit de se moquer ou de critiquer toutes les religions.

L'ÉLÈVE, *à la prof*. – Oui, mais c'est de l'islamophobie quand même un peu, votre truc, non ?

LA PROF. – Non, Nicolas, en aucun cas, j'ai bien dit et je le répète : en France, on a le droit de se moquer ou de critiquer toutes les religions – y compris la religion musulmane, mais aussi catholique, juive, bouddhiste, etc. En revanche, il est interdit de s'en prendre aux personnes croyantes, en tant qu'individus. Et si tu veux participer, Nicolas, tu lèves la main, s'il te plaît.

L'ÉLÈVE, *à la prof*. – C'est ça votre liberté d'expression, demander la permission ?

LA PROF. – Bon, Nicolas, tu veux prendre ma place ? Prends-la. Je te la donne. Allez... Alors, on t'écoute. Qu'est-ce que tu as à nous dire ?

L'ÉLÈVE. – Rien. J'ai rien à dire, moi.

LA PROF. – On fait moins le malin, de ce côté-là.

L'ÉLÈVE. – Les djihadistes, ils en ont oublié quelques-uns, je crois.

LA PROF. – Je te demande pardon ?

L'ÉLÈVE. – Je disais : « Les djihadistes, ils en ont oublié quelques-uns. »

LA PROF. – Tu veux dire quoi par là ?

L'ÉLÈVE. – Ce que vous avez compris.

LA PROF. – Ce que tu dis, Nicolas, c'est très grave.

L'ÉLÈVE. – Je suis libre de dire ce que je veux, non ?

LA PROF. – Non. Ça s'appelle faire l'apologie du terrorisme. Tu sais ce que ça veut dire ? Maintenant, tu vas te rasseoir... Tu te rassois.

L'ÉLÈVE, *restant debout*. – Je me rassois. Je me tais. C'est ça, ma liberté ?